



E-Questions aux candidats – élections genevoises 2018

Madame, Monsieur,

Les Suisses romands d'origine turque, qui participent à la vie sociale de ce pays par l'intermédiaire de nombreuses associations, ont fondé en 2007 leur organisation faitière, appelée Fédération des Associations Turques de Suisse Romande (FATSUR), une ONG ayant son siège à Renens.

Avec la communauté turque de Suisse, constituée de près de 130 000 personnes, dont près de la moitié ont également la nationalité helvétique, nous constituons un élément à part entière de la société suisse et contribuons à la prospérité, à la vie culturelle et au vivre-ensemble harmonieux de notre seconde patrie.

A l'heure de voter, la communauté des Genevois d'origine turque, forte de plus de 5 500 votants, souhaite être éclairée davantage pour son choix électoral et sollicite dans ce but notre Fédération. En effet, par-delà les sensibilités politiques qui peuvent exister entre ses membres, notre communauté est traversée par des préoccupations convergentes, dont certaines n'ont pas été forcément abordées lors de la campagne électorale.

Dès lors, nous souhaiterions connaître le point de vue général de votre parti/mouvement sur les cinq questions ci-dessous. Depuis des années, nous interagissons avec un bon nombre de candidats qui ont manifesté un intérêt pour notre communauté et nous ne manquerons pas de les solliciter directement. D'autres candidats nous sont malheureusement encore inconnus; comme l'on vote aussi pour des personnalités, le point de vue individuel d'un maximum de candidats de votre parti nous intéresse fortement; en effet, les membres et amis de notre Fédération sont fermement décidés à soutenir les candidats qui ont un profil correspondant à nos sensibilités.

D'autre part, lors d'élections précédentes, un certain nombre de candidats nous ont fait savoir qu'ils ne connaissaient pas ou peu de choses quant aux événements de 1915 survenus dans l'Empire ottoman; alors que l'inauguration d'un monument commémoratif controversé, les "Réverbères de la mémoire", est prévue le 13 avril 2018 dans le parc de Trembley, il nous a semblé opportun d'éclairer vos candidats sur le contexte historique et juridique auquel ce projet veut se référer par le biais du document PDF en pièce jointe, "*Réflexion à l'ombre des Réverbères de la mémoire*", "*génocide*" ou "*ethocide arménien*".

Dès lors, pour pouvoir donner à chacun la possibilité de pouvoir s'exprimer sur les sujets qui nous préoccupent tout particulièrement, vous serait-il possible de distribuer ce courriel à vos candidats en leur demandant d'envoyer leurs réponses, même succinctes, à notre adresse info@fat-sr.com ?

Comme lors de chaque élection, nos membres seront informés de vos réponses sur notre site internet, lors de réunions et par voie de Newsletters de recommandation de vote.

Dans cette attente, en vous remerciant et vous souhaitant plein succès, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos plus cordiaux messages.

Celâl Bayar
Président



Fédération des Associations Turques de Suisse Romande
9, rue de Crissier
CP 648
CH-1020 Renens / Suisse

Fax: +41-21-566 71 83
E-M: info@fat-sr.com
Web: www.fatsr.org



ELENA SHLYAPINA – candidate « MCG »

1. On constate que nombre de jeunes issus de l'immigration subissent une discrimination lors de la recherche d'une place d'apprentissage ou lors de l'embauche, notamment de par leur nom à consonance typiquement étrangère.

Que proposez-vous pour lutter contre ce type de discrimination en particulier ou contre toute autre forme de ségrégation sociale ?

Réponse:

Effectivement, la discrimination des étrangers à l'embauche est une pratique courante à Genève. Je suis d'origine russe et je suis témoin et victime de discrimination à l'Université de Genève.

Je me suis retrouvée au MCG pour pouvoir défendre mes droits face au Rectorat qui malgré sa robe de la bienséance permet le dénigrement des étrangers avec un silence complice. La préférence cantonale à l'embauche pour les résidents genevois est une mesure qui peut apporter une partie de solution.

Pour lutter contre la discrimination des étrangers il faut le dénoncer, dénoncer et dénoncer. Il ne sert à rien de rester muet en espérant que la prochaine fois ça ira mieux. Pour être entendu il faut être nombreux et il est mieux d'appartenir à un parti politique.

Mon grand-père est tatar, et par force des liens familiales, je suis sensible aux problèmes des turcs en Europe. Si je suis élue je pourrais mener mon combat contre la discrimination d'une manière plus efficace. Si je ne suis pas élue je vais le mener de toute façon.

2. L'avenir appartient aux jeunes.

Avez-vous des solutions pour favoriser leur engagement dans la vie politique et citoyenne, notamment pour le cas de ceux issus de l'immigration ?

Réponse:

L'engagement dans la vie politique et citoyenne relève d'une volonté personnelle. Personne ne peut vous empêcher. D'après ce que je sais le peuple turc a un bon niveau de formation et n'a pas besoin de mesures spécifiques d'intégration, à part la langue pour les personnes récemment arrivées à Genève.

En tant que vice-présidente de la jeunesse MCG, je ne peux que vous encourager à sortir du communautarisme et j'acquiesçais volontiers les jeunes turcs au sein de notre mouvement politique.

3. Pour illustrer un problème récurrent de ces dernières années, et qui est lié à la sécurité publique, nous rappelons la manifestation, dûment autorisée, organisée en date du 12 septembre 2015 par des associations turques de Suisse, ayant pour thème la condamnation du terrorisme et l'appel à la paix, qui a eu lieu à la Helvetiaplatz à Berne.

Alors que cette manifestation se déroulait de façon festive et pacifique, avec la participation de familles et d'enfants, des appels à perturber violemment cette manifestation ont été lancés sur les réseaux sociaux par des éléments liés au groupe terroriste PKK. Cette contre-manifestation non-autorisée a donné lieu à des scènes d'une extrême violence, les militants du PKK molestant sans distinction les manifestants pacifiques et les passants, blessant grièvement plusieurs personnes, dont des enfants. La police, totalement débordée, a été également prise à partie par le PKK et dénombre aussi des blessés dans ses rangs. Jusqu'à tard dans la soirée, les activistes du PKK, armés de barres de fer, de pierres et de moyens pyrotechniques, ont semé la désolation dans le centre-ville de Berne, s'en prenant entre autres au mobilier urbain et au siège de la police cantonale.

Ce genre d'incidents à caractère raciste ayant déjà eu lieu dans le passé, s'ajoute à la pratique du racket, de la dîme de guerre, du trafic de drogue, de la traite d'êtres humains, et ne saurait être toléré, selon nous, sur le territoire suisse.

Dès lors, et sachant que Genève est un des foyers de la menace que représente le PKK, que pensez-vous que l'on puisse faire pour assurer la sécurité des personnes, et notamment celle des Genevois d'origine turque en face d'une telle organisation ?

Par ailleurs, dans son rapport "Switzerland's Security 2015" (<http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/en/home/aktuell/150505f.parsys.10960.downloadList.82638.DownloadFile.tmp/ndb.pdf>), le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports déclare, entre autres, que "*le PKK continue d'être perçu comme une organisation terroriste violente et extrémiste, dont la propension à la violence n'a pas diminué*".

Par conséquent, pensez-vous que la Suisse devrait, à l'instar de l'Union européenne, des Etats-Unis, du Canada, mettre officiellement le PKK sur la liste des organisations terroristes ?

Réponses:

La Suisse est une terre d'accueil qui cherche à garantir une cohabitation harmonieuse entre les communautés présentes sur son territoire.

Malheureusement, la situation du 12 septembre 2015 est symptomatique pour la police suisse qui ne déploie pas des effectifs suffisants pour intervenir efficacement contre les violences.

Vous le savez mieux que moi que le fait d'avoir mis le PKK sur la liste des organisations terroristes n'empêche pas les Etats Unies de financer et d'armer les séparatistes kurdes sur le territoire turc, syrien et irakien. Le PKK n'est qu'un instrument de la géopolitique et les clefs de la paix durable sont au Conseil de sécurité des Nations unies.

Il me manque des informations sur le danger que représente le PKK pour les turcs genevois dans la vie quotidienne. Si les membres de la communauté turque rencontrent des menaces il faut porter plainte auprès de la police.

En ce qui concerne la sécurité des personnes lors de manifestations, les organisateurs doivent tenir compte des dangers potentiels, éviter d'exposer les enfants au risque et si nécessaire engager une agence de sécurité privée tout en respectant la législation bien entendu.

4. Récemment, en 2013 et 2015, des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg, où notre Fédération fut tiers intervenant, ont sonné comme une remise à l'ordre en condamnant par deux fois la Suisse dans le procès Perinçek c. Suisse.

On se souviendra que cette péripétie juridique avait débuté devant les tribunaux lausannois en 2007 après que le Dr. Perinçek avait réfuté, en Suisse, l'expression de "génocide arménien" pour qualifier les événements survenus dans l'Empire ottoman il y a plus d'un siècle, pour finalement se conclure à Strasbourg.

Il ressort des jugements de la plus haute autorité judiciaire européenne "qu'il n'y a pas de consensus général" sur les événements de 1915, que "le sujet est encore largement débattu par les historiens", et que les événements en question ne peuvent en aucun cas être comparés à la Shoah. De plus, la Cour rappelle que la qualification de "génocide" est une notion de droit bien définie. En effet, selon la Convention de l'ONU de 1948, seul un tribunal compétent peut statuer sur la qualification de "génocide" pour tel ou tel événement.

Dès lors, partagez-vous le principe selon lequel, dans un Etat libre, il n'appartient pas aux politiques, même animés des meilleures intentions, d'écrire l'Histoire, ni de se substituer à un tribunal par le biais de motions, postulats, lois, etc. ?

Réponse:

Conformément à la Convention susmentionnée, la Cour internationale de justice est le seul tribunal compétent pour statuer sur la qualification de "génocide". La reconnaissance des génocides par des parlements nationaux n'a pas de conséquences juridiques. Il n'y a pas et il n'aura pas de consensus général sur les événements de 1915 car les deux peuples se comportaient de même manière.

Un Etat neutre sur le plan international devrait s'abstenir de toute prise de position simpliste.

5. Depuis plusieurs années, notre communauté, tout comme de nombreux autres Genevois, s'oppose avec force au projet d'édification d'un mémorial du "génocide arménien" à Genève, prévu tout d'abord à la Vieille-Ville, puis au parc de l'Ariana (On se souviendra que, de par le fait que la Convention de 1948 de l'ONU sur la pénalisation du crime de génocide ne peut s'appliquer aux événements de 1915 survenus dans l'Empire ottoman, l'ONU a exprimé, à plusieurs reprises, aux autorités tant locales que fédérales, son opposition à ce monument) et enfin au parc de Trembley. Ce mémorial, composé de neuf pylônes métalliques de près de 10m de haut, dont l'inauguration est prévue le 13 avril 2018 (alors qu'un recours par devant le Tribunal fédéral a été déposé par les riverains soucieux de préserver leur parc) est perçu comme raciste, stigmatisant, contribuant à la transmission de génération en génération de haines et de rancœurs. Il menace la paix sociale et le vivre-ensemble harmonieux à Genève même, mais nuit aussi aux intérêts de la Suisse et de la Genève internationale.

Au cas où vous êtes élu(e), serez-vous prêt(e) à intervenir pour sauvegarder la paix sociale et les intérêts supérieurs de la Confédération et de la Genève internationale en trouvant une issue à ce projet, par exemple en déplaçant ce mémorial dans le cimetière de Rois, comme cela avait été proposé par les autorités genevoise ou dans le périmètre de l'église arménienne de Troinex ?

Réponse:

Impossible de nier le fait qu'en 1915-1917 il y avait un massacre des arméniens en Turquie. Les crimes de guerre ne doivent être ni oubliés ni répétés. Il est indispensable de rappeler que l'extermination des Arméniens fut étroitement liée à la Première Guerre mondiale dans le Proche-Orient et le Caucase russe.

Pour cette raison il me paraît injuste de parler du rôle de la Turquie sans évoquer la coresponsabilité, voir la complicité du Reich allemand dans le "génocide des Arméniens". Il est également important de reconnaître et de rendre hommage aux turques - victimes des purges ethniques organisées sur le sol arménien.

L'installation d'un monument « Les réverbères de la mémoire » de près de 10m de haut dans un parc public, est à mon sens incompatible avec l'usage plutôt festif de cet espace urbain.

Je ne peux vous donner des promesses intenables car même les infimes changements prennent à Genève beaucoup de temps. Si je suis élue mon intervention individuelle n'aura pas d'impact suffisant pour déplacer monument.

Ce qui me paraît réaliste dans les 5 prochaines années, c'est de corriger des mauvaises interprétations de l'histoire.

Merci d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.